

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 8 heures 00, le Conseil municipal de la Ville de Bussy Saint-Georges, convoqué par décret n° 2023-257 du 6 avril 2023, s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Yann DUBOSC, Maire, à la suite de la convocation qui a été adressée le premier juin, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil municipal :	35
Membres en exercice :	35
Membres présents :	30
Membres absents et représentés :	3
Membres absents excusés non représentés :	0
Membres absents non représentés :	2

Secrétaire de séance : Mme Amandine ROUJAS

ETAIENT PRESENTS :

M. Yann DUBOSC, M. Serge SITHISAK, Mme Thi Hong Chau VAN, M. Alain CHILEWSKI, M. Franck LE MILLOUR-WOIRHAYE, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Amandine ROUJAS, M. Baptiste FABRY, Mme Valérie VONGCHANH, M. Edouard LEROY, M. Hervé GAUGUE, Mme Khanh NGUYEN, Mme Bernadette COLIN, M. Zavier ELOUNDOU, Mme Evelyne VARRO, M. Fabien GOUPILLEAU, Mme Jenny JIMENEZ, M. Azaïs KHALSI, M. Christian EK, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, Mario PRINCIPATO, M. Loïc MASSON, Mme Valéry MICHAUX, M. Haykail ZAIER (Remplaçant), Mme Pnina MOKRI, M. Mouttabi VIN, Mme Isabel ARCHILLA, Mme Martine DUVERNOIS, M. William PETERS, Mme Marie-José SIMON

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mme Lavie HAM donne pouvoir à Mme Bernadette COLIN, M. Biangani BAROSE donne pouvoir à M. Hervé GAUGUE, Mme Micheline ANCIAN donne pouvoir à M. Mouttabi VIN

ETAIENT ABSENTES :

Mme Elisabeth TE, Mme Nathalie NUTTIN

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

NOTE EXPLICATIVE :

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs aux termes de l'article L.O. 276 du Code électoral aura lieu le dimanche 24 septembre 2023, notamment dans le département de Seine-et-Marne.

Les Conseils municipaux des départements concernés étaient convoqués par décret le vendredi 9 juin 2023, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le Maire a fixé le lieu et l'heure de la séance.

Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit. Ayant un effectif légal de 35 conseillers municipaux, 9 délégués suppléants devaient être élus parmi les électeurs de la commune.

Dans la commune, les suppléants des délégués du Conseil municipal sont élus, sur une même liste paritaire suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner à un autre conseiller pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque conseiller ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir (art. L. 288 et 289 du Code électoral).

Les délégués suppléants sont élus sans débat au scrutin secret.

Dans les communes de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Monsieur Yann DUBOSC étant délégué de droit en tant que Conseiller départemental, Madame Arlette CAZES épouse CHILEWSKI, née le 17 janvier 1946 à Paris 13^{ème}, inscrite sur la liste électorale de la commune et de nationalité française, a été désignée remplaçante, sur sa présentation (art. L. 287 du Code électoral).

Madame Thi Hong Chau VAN étant déléguée de droit en tant que Conseillère régionale, Monsieur Christophe LAMOTTE, né le 22 juillet 1975 à Coulommiers (77), inscrit sur la liste électorale de la commune et de nationalité française, a été désigné remplaçant, sur sa présentation, par le Maire (art. L. 287 du Code électoral).

Les remplaçants sont considérés comme délégués de droit mais ne participent pas à la désignation des délégués. Ils se substituent aux intéressés le jour de l'élection des sénateurs.

En outre, Madame Isabel ARCHILLA, Conseillère municipale, n'ayant pas la nationalité française, ne peut pas participer à l'élection des délégués des Conseils municipaux ni des suppléants (art. L.O. 286-1 du Code électoral).

Cette dernière est remplacée, tant pour la désignation des délégués et des suppléants que pour l'élection des sénateurs, par le candidat de nationalité française venant immédiatement après le dernier candidat élu sur la liste sur laquelle elle s'est présentée lors de la dernière élection municipale (art. L.O. 286-2), Monsieur Haykail ZAIER, né le 13 février 1972 à Neuilly-sur-Marne (93) inscrit sur la liste électorale de la Commune et de nationalité française.

Le bureau électoral, présidé par le Maire, a été mis en place, composé des deux membres du Conseil municipal les plus âgés et les deux plus jeunes :

- Madame Evelyne VARRO et Madame Bernadette COLIN
- Monsieur Baptiste FABRY et Madame Jenny JIMENEZ

La composition des listes de candidats aux fonctions de délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs, dont lecture a été donnée par le Maire :

Le groupe « **VIVRE BUSSY** » :

Dominique BIJARD
Christine ARANDA
Henri MOREAU
Pascale GARREAU
Thierry AMIECH
Béatrice BIJARD
Jean Marc VERLEENE
Hélène GAUGUÉ
Yann BOURGOIS

Le groupe « **ENSEMBLE POUR BUSSY** » :

Fabrice MANNI
Catherine SABASTIA
The-Vinh VO
Christelle ROSSI
Franck NGUYEN

Après avoir voté, sans débat, à scrutin secret, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

Nombre de bulletins : 33

Votes exprimés : 31

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Ont obtenu :

Liste « Vivre Bussy » : 24 voix

Liste « Ensemble pour Bussy » : 7 voix

Le Conseil municipal a désigné les délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire a proclamé désignés les délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Dominique BIJARD
Christine ARANDA
Henri MOREAU
Pascale GARREAU
Thierry AMIECH
Béatrice BIJARD
Jean Marc VERLEENE
Fabrice MANNI
Catherine SABASTIA

Lors du jour de la séance étant épuisé, la séance a été clôturée à 8 heures 40.

Le Secrétaire de séance
Mme Amandine ROUJAS



Le Maire,
Yann DUBOSC

